brossard

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REG-463-01

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE INTERDISANT CERTAINES ACTIVITÉS ET LIMITANT LA DENSITÉ CONSTRUCTIBLE DANS CERTAINS SECTEURS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné la nature et l'effet du projet de règlement;

QU'À SA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2023, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 8 du *Règlement de contrôle intérimaire interdisant certaines activités et limitant la densité constructible dans certains secteurs* (REG-463) est modifié par l'ajout, à la fin du tableau du paragraphe B, de la ligne suivante :

«

9	**Zone Cv-126**	Provencher	**39**

 ».

La mairesse,

La greffière,

Doreen Assaad

Joanne Skelling